



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION
**DES PLUIES INTENSES ET
DES INONDATIONS**

Vaison-la-Romaine - 19 septembre 2022



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Chaque année, et de plus en plus tôt, les quinze départements de l'arc méditerranéen* sont frappés par des pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines et violentes et causer de nombreux dégâts humains et matériels. Dès lors, il est indispensable de connaître les bons comportements à adopter.

En 2022, et pour la 7^e édition, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et de Météo-France, renouvelle sa campagne annuelle d'information et d'acculturation des populations exposées aux phénomènes méditerranéens de pluies intenses, ruissellements et inondations torrentielles.

L'ambition de cette campagne s'articule autour de plusieurs objectifs :

- rappeler les bons réflexes lors d'une inondation et inciter les citoyens à s'appropriier ces bons gestes,
- développer une culture du risque,
- informer sur les différents niveaux d'alerte et de vigilance pour une meilleure anticipation,
- inciter à l'élaboration d'un kit de sécurité.

Violaine DEMARET, préfète de Vaucluse, en présence de Jean-François PERILHOU, maire de Vaison-la-Romaine, et des différents acteurs de la prévention - Direction départementale des territoires (DDT), Météo-France Sud-Est, Service de Prévision des Crues Grand Delta, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS84), Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) - lance la campagne de sensibilisation aux pluies méditerranéennes intenses, le lundi 19 septembre 2022 à Vaison-la-Romaine.

* Départements de l'arc méditerranéen : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

I. LES PHÉNOMÈNES DES PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES ET DES CRUES

Le phénomène des pluies méditerranéennes : de quoi parle-t-on ?

Trois à six fois par an, de violents systèmes orageux apportent des précipitations intenses sur les régions méditerranéennes, du Roussillon à la Provence, en passant par la vallée du Rhône. On les appelle également phénomènes cévenols, même s'ils concernent une aire géographique plus large que les Cévennes. L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures ou quelques jours.

Ces épisodes méditerranéens, liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée, peuvent générer des orages violents, parfois stationnaires. Ils se produisent principalement en automne, moment durant lequel la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation. Plus la température de la mer est élevée, plus les risques de pluies intenses sont importants.



Le phénomène des crues : de quoi parle-t-on ?

Le risque inondation est le risque naturel qui concerne le plus de monde en France. Près de dix mille communes et cinq millions de personnes y sont exposées le long des cours d'eau. L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État sur le réseau « Vigicrues ».

L'inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter d'un débordement de cours d'eau ou d'un phénomène de ruissellement.

Une inondation peut prendre deux principales formes : la montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau (a) ou la formation de crues soudaines consécutives à des averses violentes (b).

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

a) La montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau.

Les crues lentes s'établissent sur plusieurs jours. Elles résultent d'épisodes pluvieux longs ou successifs. Les sols se saturent progressivement et ne jouent plus leur rôle de système d'absorption. Les eaux de pluie se concentrent plus rapidement dans les cours d'eau et font grossir les débits. À l'embouchure des fleuves, l'évacuation d'une crue peut être contrariée par des phénomènes de grande marée ou par une forte houle poussée par des vents violents.

Ces inondations surviennent généralement de l'automne au printemps.

b) La formation de crues soudaines consécutives à des averses violentes.

Les crues soudaines subviennent en quelques heures et parfois en quelques dizaines de minutes pour les bassins particulièrement encaissés. Les pluies intenses sous orage provoquent de vives réactions de cours d'eau, sources de danger :

- l'élévation rapide du niveau des cours d'eau peut mettre en péril les personnes qui pratiquent une activité en rivière ou celles qui franchissent un passage à gué, et peut se traduire par des inondations importantes des territoires qui les bordent ;
- le débordement de ces cours d'eau est souvent accompagné de courants violents.

Les phénomènes les plus brutaux sont provoqués par des cellules orageuses stationnaires qui sont ré-alimentées par un courant d'air chaud et humide. Ces phénomènes sont qualifiés de méditerranéens et se rencontrent le plus fréquemment entre septembre et décembre. Plus de 100 mm de pluies (100l/m²) peuvent s'abattre en une heure ou deux localement. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

Les informations de la vigilance crues sont relayées par le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France, à travers les paramètres « pluie-inondation » et « inondation ». Le paramètre « orage » est aussi utile au cours de la saison des phénomènes cévenols. Accessible en permanence sur le site Internet de Vigicrues et sur le site Internet et l'application mobile de Météo-France, la carte de vigilance signale si un phénomène dangereux menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures et renseigne sur les précautions à prendre pour se protéger. Elle est actualisée deux fois par jour, à 6 heures et à 16 heures.

Il existe également, à destination des collectivités, un dispositif récent d'alerte météo concernant les pluies intenses (APIC) et leurs possibles effets sur de petits cours d'eau situés en dehors du réseau surveillé (système VIGICRUESFLASH).

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

II. LA PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION EN VAUCLUSE

Situé au confluent du Rhône et de la Durance, balayé par le Mistral, le Vaucluse est particulièrement exposé aux risques naturels. Ainsi, 90 % des communes sont exposées aux risques d'inondation dangereux et dommageables du fait des hauteurs d'eau atteintes, des emprises inondées et de la durée de la submersion pour le Rhône et la Durance.

Le début de l'automne est une période particulièrement propice au développement de pluies intenses sur le pourtour de la Méditerranée, d'autant plus qu'elle succède à une saison estivale particulièrement chaude, comme ce fut le cas en 2022.

Le département de Vaucluse a déjà subi des événements majeurs dans cette période : avec la crue de l'Ouvèze et les inondations de Vaison-la-Romaine en 1992, la crue du Lez en 1993, les crues du Calavon-Coulon en 1994, 2008 et 2019, les crues du Rhône en 2002 et 2003, la crue de l'Èze en 2019 .

L'attractivité touristique du département, la pression démographique dont il est l'objet et son nécessaire développement territorial ont provoqué une concentration des enjeux dans les zones inondables, soulignée par le montant cumulé des dégâts provoqués par les crues, de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros.

Les services de l'État en Vaucluse, en lien avec les collectivités locales, mettent en œuvre la politique publique relative à la prévention des risques naturels qui se décline sur sept axes : la connaissance des aléas, la surveillance des phénomènes, l'information préventive, la maîtrise de l'urbanisation, la réduction du risque, la gestion de crise et les enseignements tirés des retours d'expériences.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Vaucluse intervient sur l'ensemble de ces axes au travers de trois dispositifs : les plans de prévention des risques inondations (PPRI) - maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risque (a), les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui permettent le financement d'actions de connaissance, de dispositifs de surveillance, d'actions de réduction de la vulnérabilité et de travaux de protection (b), et enfin au travers du dispositif référent départemental inondation (RDI) en conseil et appui auprès du directeur des opérations (DO) en cas de crise inondation (c).

a) LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI).

Dans les zones à forts enjeux, l'État prescrit et élabore des plans de prévention des risques inondation (PPRN) en associant les collectivités et le public.

En Vaucluse, 81 communes sont couvertes par un ou plusieurs PPRI et 33 communes font l'objet d'un PPRI en cours d'élaboration dont 32 communes pour le Calavon-Coulon, et Avignon pour la Durance.

Les PPRI agissent en premier lieu sur la maîtrise de l'urbanisation en empêchant de mettre de nouveaux enjeux humains ou économiques dans des zones à risques élevés ou en imposant des prescriptions constructives qui s'appliquent aux nouvelles constructions et qui sont destinées à protéger les personnes et les biens en risque

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

moindre. Les PPRI imposent également aux constructions existantes et dans certaines conditions, des travaux de réduction de la vulnérabilité (création d'aires-refuge, la mise en place de batardeaux...).

Ces mesures peuvent être partiellement financées par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit aussi Fonds Barnier, de 20 à 80 % selon les usages et dans la limite de 10 % de la valeur vénale des biens.

b) LES PROGRAMMES D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI).

L'État apporte également son soutien financier aux collectivités dans le cadre de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), visant la réduction de la vulnérabilité des territoires. Il s'agit de travaux lourds comme la création de bassin de rétention, la remise en état de digues, la création ou la remise en fonction de zones d'expansion des crues, auxquels l'État participe à hauteur de 25 à 50 % du coût des études et travaux.

En Vaucluse, cinq PAPI ont été validés, sur les bassins versants du Lez et du Calavon-Coulon, pour des montants respectifs de 13,5 et 14,5 millions d'euros, et pour les volets études sur les bassins du sud-Ouest du Mont-Ventoux, de l'Ouvèze et de la Durance.

c) LE RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL INONDATION (RDI).

Le but de la mission est d'apporter, en cas de crise inondation, un éclairage au directeur des opérations (DO) sur les conséquences locales à attendre (quels seront les enjeux possiblement impactés ?) en fonction des données hydro-météo reçues et des connaissances disponibles sur les risques d'inondation.

III. LES BONS RÉFLEXES FACE AU RISQUE INONDATION

Afin de développer une véritable culture du risque pour que chacun adopte les gestes qui sauvent, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ont souhaité reconduire cette année encore une action de sensibilisation aux phénomènes des pluies méditerranéennes intenses dans les quinze départements de l'arc méditerranéen concernés : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

UNE CAMPAGNE NATIONALE « PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES »

Avec le réchauffement climatique, il est fortement probable que la fréquence et la violence des épisodes de pluies intenses s'accroissent. **Il est donc indispensable de s'approprier les bons gestes et d'anticiper ce risque pouvant, à tout instant, surprendre par sa soudaineté.**

Chaque année, il convient donc de rappeler à nos concitoyens les bons réflexes à adopter pour se protéger des inondations.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

L'ambition de la campagne conduite par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est triple :

- **rappeler les bons réflexes à adopter lors d'une inondation** : encore trop de Français prennent leur voiture pour aller chercher leurs enfants à l'école ou s'approchent des cours d'eau ;
- **informer sur les différents niveaux d'alerte et de vigilance** pour une meilleure anticipation et prise en compte du risque ;
- **inciter à l'élaboration d'un kit de sécurité**, afin de vivre de manière autonome pendant quelques jours avec certains objets essentiels en attendant l'arrivée des secours.



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

UNE CAMPAGNE « PLUIES MÉDITERRANÉENNES INTENSES » CONDUITE PAR LA MISSION INTERRÉGIONALE « INONDATION ARC MÉDITERRANÉEN ».

Dans la continuité des actions de prévention menées en matière de sensibilisation des populations, la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM) a réalisé en 2022 une série d'affiches mise à disposition des acteurs de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen.



IV. FOCUS SUR L'OUVÈZE

L'Ouvèze est soumise à un régime de pluies méditerranéennes qui peuvent engendrer des crues torrentielles. Les crues se forment en amont de Vaison-la-Romaine (affluents importants) et se propagent ensuite vers Bédarrides en environ cinq heures, quasiment sans apport supplémentaire.

La crue centennale à Vaison-la-Romaine est de l'ordre de 645 m³/s (la crue de 1992 a été estimée à 1000 m³/s).

Sur la partie amont du cours d'eau, les campings représentent des enjeux particulièrement exposés. À partir de Vaison-la-Romaine et de Roaix, des établissements recevant du public (ERP) vulnérables (groupes scolaires, établissements médicaux) sont également exposés. À noter que la Seille, qui traverse Jonquières, Courthézon et Bédarrides, est un affluent de l'Ouvèze susceptible d'engendrer d'importants débordements en zones urbanisées dans ces trois communes. À la confluence avec le Rhône, le niveau de l'Ouvèze peut être influencé par une éventuelle crue du Rhône qui impacterait une partie de la zone urbaine de Sorgues.

Au total, sur l'ensemble du bassin versant, la population exposée est estimée à environ 15 000 personnes pour la crue de référence (crue de 1992).

Le cours d'eau est surveillé par le Service de Prévision des Crues Grand Delta avec quatre stations de suivis : Entrechaux, Vaison-la-Romaine, Roaix et Bédarrides. En amont de Roaix, des cartes délimitent les emprises inondables pour différentes gammes de crue.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

En aval de VIOLES, l'Ouvèze est fortement endiguée, ce qui est un facteur de risque supplémentaire pour les populations se trouvant à l'arrière des ouvrages. En effet, ceux-ci restent exposés à des inondations, que ce soit en raison de surverses au dessus des digues (pour des crues très importantes) ou bien parce qu'une défaillance des ouvrages eux-mêmes sera survenue (défaut d'entretien ou de conception par exemple). Dans les deux cas, la rupture de l'ouvrage peut survenir, amenant un effet de vague et aggravant l'inondation (hauteurs d'eau et vitesses) dans les terrains situés en arrière immédiat.

Il est par conséquent très important de travailler à l'ancrage de la culture du risque en priorité dans les territoires situés à l'arrière des digues.

LE PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATION DÉMARRÉ EN 2017

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) bénéficie d'un programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) démarré en 2017 et dont la durée de validité a été prolongée jusqu'à fin 2023.

Le PAPI Ouvèze, d'un montant total de 5,2 M€, bénéficie d'un financement important de l'État à hauteur de 1.4 M€ . Les autres financeurs sont le SMOP et les communes (2,2 M€), le Département 84 (0,5 M€), le département 26 (0,08 M€), la Région PACA (0,3 M€), la région ARA (0,1 M€) et l'Agence de l'eau (0.5 M€).

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) exerce la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour le territoire du bassin de l'Ouvèze hors Sorgues et Sud-Ouest Mont Ventoux.

Le périmètre d'intervention du SMOP correspond à une réalité géographique (le bassin versant), qui lui permet une vision globale du fonctionnement du cours d'eau et la gestion des problématiques hors échelle administrative.

En qualité de porteur du PAPI de l'Ouvèze, et soutenu par les financeurs publics, le SMOP entreprend des actions visant à protéger les personnes et réduire l'impact des crues telles que :

- la gestion, la surveillance et l'entretien des systèmes d'endiguement ;
- La prévention de la sur-aggravation des inondations par la gestion de la végétation des berges et des dépôts sédimentaires ;
- La protection et la restauration de l'espace dédié à la rivière ;
- L'assistance aux communes pour la préservation de biens communs et l'adaptation d'équipements publics.

Le SMOP s'engage également dans la surveillance de l'Ouvèze et de ses affluents avec un projet de création de 3 stations de mesure complémentaires à celles de l'Etat. Ces équipements faciliteront la prise de décisions en situation de crise.

Afin de conserver la mémoire des plus hautes eaux connues, le SMOP assiste les communes pour l'installation de repères de crues normés. Ces marques participent à l'émergence d'une culture du risque inondation.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Pluie-Inondation, ayons les bons réflexes

En cas de pluie intense ou de crue soudaine, ayons les bons réflexes. Ils peuvent nous sauver la vie. En effet, en seulement quelques heures, il peut tomber l'équivalent de plusieurs mois de précipitations :

- reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture ;
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils y sont en sécurité ;
- restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur lorsque c'est possible ;
- si possible, coupez les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans vous mettre en danger ;
- n'utilisez pas votre voiture, ce n'est pas un espace sûr. Quelques centimètres d'eau peuvent suffire à l'emporter ;
- ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains ;
- éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts. Pour éviter la foudre, ne vous réfugiez pas sous un arbre ;
- restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie ;
- souciez-vous des personnes vulnérables et isolées et contactez-les en privilégiant les SMS.

Dès aujourd'hui, et en anticipation de toute urgence qui pourrait survenir pendant la saison des pluies intenses, préparez un kit d'urgence 72h pour pouvoir vivre en autonomie pendant quelques jours : nourriture et eau potable, médicaments, radio à piles, bougies, copie de la carte d'identité...

Retrouvez plus d'informations sur : pluie-inondation.gouv.fr